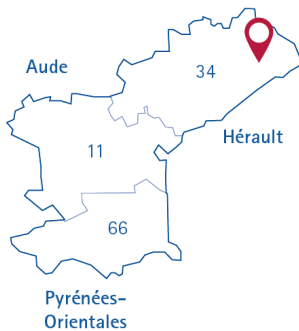


# Tribunal administratif de Montpellier



**Valérie QUÉMÉNER**  
Présidente du tribunal  
administratif de Montpellier



## Effectifs de la juridiction :

69

personnes dont :

35

magistrates  
et magistrats

34

agentes et agents de greffe  
et aides à la décision

Les équipes du tribunal administratif de Montpellier ont été pleinement mobilisées au cours de l'année 2025 pour faire face à une demande de justice croissante. Ce sont en effet 9 422 recours qui ont été enregistrés, un nombre jamais atteint par le tribunal depuis sa création.

Traitant des affaires au cœur des préoccupations des citoyens, le tribunal a cette année enjoint à l'État de prendre des mesures visant à réparer le préjudice écologique résultant de l'exploitation de mines d'or sur le versant de l'Orbiel dans le département de l'Aude. Il a en revanche jugé que le projet de construction d'un centre pénitentiaire sur le territoire de la commune de Rivesaltes dans les Pyrénées-Orientales était légal.

Saisi en urgence par la voie du référé dans des domaines très divers, le tribunal n'a pas suspendu le plan local d'urbanisme de Montpellier Méditerranée Métropole et n'a pas annulé la décision du maire de Béziers d'instaurer un couvre-feu pour les mineurs instauré pour les mineurs de moins de quinze ans. La juridiction a en revanche suspendu la décision du maire de la commune de Grabels d'apposer un drapeau palestinien sur le fronton de l'hôtel de ville.

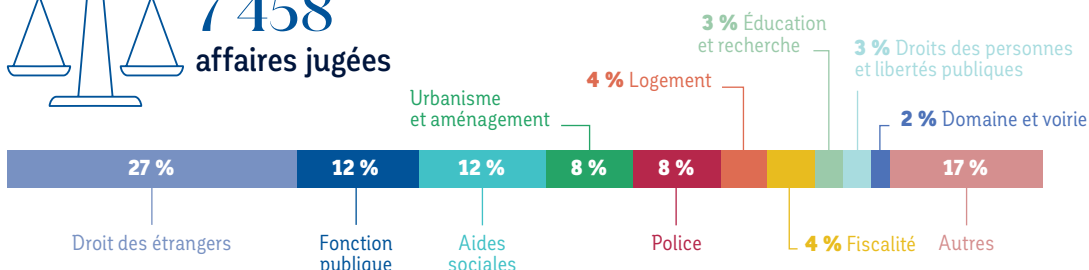
Poursuivant la relation de proximité qu'il entretient depuis de nombreuses années avec la faculté de droit de Montpellier, le tribunal a de nouveau accueilli des étudiants dans le cadre d'un mentorat. Il a par ailleurs convié des experts dans le domaine de la construction pour assister à une audience de la chambre en charge du droit des marchés et pour échanger avec les magistrates et les magistrats sur les attendus en matière d'expertise.

Soucieux d'assurer un service public de la justice de qualité, les magistrates, magistrats et greffe continueront d'œuvrer pour maintenir des délais de jugements satisfaisants pour les justiciables et de garantir une meilleure effectivité des décisions rendues.

# 2025 en chiffres



**7 458**  
affaires jugées



**Aides sociales** : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

**Domaine et voirie** : intégrité et utilisation du domaine public (immeubles, voies, places, jardins, espaces verts, etc.)

**Droit des étrangers** : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

**Droits des personnes et libertés publiques** : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

**Éducation et recherche** : inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé

**Fiscalité** : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

**Fonction publique** : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

**Logement** : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

**Police** : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

**Urbanisme et aménagement** : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



**1 304**  
affaires jugées en urgence (référés)

➤ 29 % par rapport à 2024



**9 422**  
affaires enregistrées

➤ 25 % par rapport à 2024



**10 mois et 9 jours**  
de délai moyen de jugement

➤ 24 jours par rapport à 2024



**79 %**  
des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



**42**  
médiations engagées  
**57 %** de taux de réussite